

22 mars 2019

## Réduction des déchets : le Siom prend des engagements



> Le Siom de la Vallée de Chevreuse (Essonne - Yvelines), engagé depuis 2011 dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), vient de signer le Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC). Celui-ci l'engage à mener 9 actions durant les 3 prochaines années, accompagné financièrement par l'Ademe Ile-de-France vers le déploiement d'une politique territoriale axée sur l'économie circulaire...

◆ Avec les CODEC, l'Ademe souhaite accompagner les territoires les plus ambitieux vers le déploiement d'une politique territoriale axée sur l'économie circulaire qui s'articule avec les autres démarches territoriales. Ils répondent aux objectifs définis dans la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) qui constitue un cadre majeur d'actions pour l'Agence et les collectivités locales avec un double enjeu : installer progressivement le pays dans une économie de plus en plus circulaire et sobre en ressources ; déployer sur l'ensemble du territoire les actions, les organisations et les équipements nécessaires.

↳ Le Siom, engagé depuis 2011 dans un PLPD, peut poursuivre la mise en œuvre d'actions concrètes grâce à la signature de son CODEC qui donne lieu à une aide totale de 450.000 euros maximum composée de 2 tranches forfaitaires fixes de 135.000 euros et d'une tranche variable de 180.000 euros maximum conditionnée au niveau d'atteinte des objectifs assignés à chaque indicateur de résultats définis par le Syndicat. Sur 3 ans, le Siom s'engage à déployer 9 actions parmi lesquelles :

- ▶ être éco-responsable en animant une démarche exemplaire dans les services internes du Syndicat ;
- ▶ mener un projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur la zone de Courtabœuf ;
- ▶ développer le réemploi (projet de déchèterie-ressourcerie, ateliers de réemploi) ;
- ▶ mener des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire chez les particuliers, en milieu scolaires et dans les entreprises ;
- ▶ piloter l'opération "Foyers témoins" ;
- ▶ mettre en place le tri à la source et la gestion de proximité des déchets alimentaires (compostage et lombricompostage, distribution de poules, opération de broyage, collecte séparative des biodéchets...) ;
- ▶ renforcer les collectes séparatives (emballages/papier, TLC [Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures]) pour accélérer le recyclage et la valorisation ;
- ▶ intensifier les actions de communication pour encourager et amplifier les nouvelles habitudes citoyennes dans les champs de l'économie circulaire.

↳ Par cette signature, l'Ademe Ile-de-France s'engage à accompagner financièrement le Siom durant les 3 prochaines années. Les indicateurs de résultats retenus sont les suivants :



- ▶ un taux de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA) supérieur ou égal aux exigences définies par la LTECV ;
- ▶ la réduction des DMA de -10% entre 2010 et 2020 en atteignant à cette date 419 kg/hab contre 509 kg/habitant en 2016 ;
- ▶ un taux de valorisation globale (matière, organique et énergétique) sur le périmètre DMA, en augmentant la valorisation des déchets de 92,6% en 2016 à 93,2% en 2020.